6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Avigilon Corporation	21 mars 2014	Colombie-Britannique
Callidus Capital Corporation	19 mars 2014	Ontario
Fonds Global Alpha CC&L	20 mars 2014	Ontario
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC Fonds spécifique d'actions mondiales RBC	19 mars 2014	Ontario
Genesis Trust II	17 mars 2014	Ontario
WPT Industrial Real Estate Investment Trust	21 mars 2014	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds monétaire FMOQ Fonds équilibré conservateur FMOQ Fonds omnibus FMOQ Fonds de placement FMOQ Fonds revenu mensuel FMOQ Fonds obligations canadiennes FMOQ Fonds actions canadiennes FMOQ Fonds actions internationales FMOQ	20 mars 2014	Québec
WSP Global Inc.	21 mars 2014	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Discovery Air Inc.	21 mars 2014	Ontario
Genesis Trust II	24 mars 2014	Ontario
Heritage Global Inc.	20 mars 2014	Ontario
iShares Canadian Growth Index ETF (*auparavant, iShares Dow Jones Canada Select Growth Index Fund*) iShares S&P/TSX SmallCap Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX SmallCap Index Fund*) iShares Canadian Value Index ETF (*auparavant, iShares Dow Jones Canada Select Value Index Fund*) iShares Canadian Select Dividend Index ETF (*auparavant, iShares Dow Jones Canada Select Dividend Index Fund*) iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped Energy Index Fund*) iShares S&P/TSX Equity Income Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Equity Income Index Fund*) iShares Jantzi Social Index ETF (*auparavant, iShares Jantzi Social Index*	25 mars 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fund)		
iShares S&P/TSX Capped Financials Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped Financials Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Capped Composite Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped Composite Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Capped Information Technology Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped Information Technology Index Fund*)		
iShares S&P/TSX 60 Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX 60 Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Capped Materials Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped Materials Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Completion Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Completion Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped REIT Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Capped Consumer Staples Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped Consumer Staples Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Capped Utilities Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Capped Utilities Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Venture Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Venture Index Fund*)		
iShares Canadian Universe Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX Universe Bond Index Fund*)		
iShares Canadian Corporate Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX All Corporate Bond Index Fund*)		
iShares Floating Rate Index ETF (*auparavant, iShares DEX Floating Rate Note Index Fund*)		
iShares Canadian Government Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX All*		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Government Bond Index Fund)		
iShares Canadian HYBrid Corporate Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX HYBrid Bond Index Fund*)		
iShares Canadian Long Term Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX Long Term Bond Index Fund*)		
iShares Canadian Real Return Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX Real Return Bond Index Fund*)		
iShares Canadian Short Term Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX Short Term Bond Index Fund*)		
iShares Canadian Short Term Corporate + Maple Bond Index ETF (*auparavant, iShares DEX Short Term Corporate Universe + Maple Bond Index Fund*)		
iShares MSCI Brazil Index ETF (*auparavant, iShares MSCI Brazil Index Fund*)		
iShares China Index ETF (*auparavant, iShares China Index Fund*)		
iShares MSCI Emerging Markets IMI Index ETF		
iShares MSCI EAFE IMI Index ETF		
iShares MSCI Emerging Markets Index ETF (*auparavant, iShares MSCI Emerging Markets Index Fund*)		
iShares India Index ETF (*auparavant, iShares CNX Nifty India Index ETF*)		
iShares Latin America Index ETF (*auparavant, iShares S&P Latin America 40 Index Fund*)		
iShares S&P 500 Index ETF		
iShares MSCI World Index ETF (*auparavant, iShares MSCI World Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Global Base Metals Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Global Base Metals Index Fund*)		
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF (*auparavant, iShares S&P/TSX Global Gold*		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Index Fund)		
iShares S&P Global Consumer Discretionary Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares S&P Global Consumer Discretionary Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares S&P Global Industrials Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares S&P Global Industrials Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares Global Healthcare Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares S&P Global Healthcare Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares U.S. High Dividend Equity Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares U.S. High Dividend Equity Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares MSCI EAFE® Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares MSCI EAFE® Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares NASDAQ 100 Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares NASDAQ 100 Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares S&P 500 Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares U.S. Small Cap Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares Russell 2000® Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares S&P/TSX North American Preferred Stock Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares S&P/TSX North American Preferred Stock Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares U.S. High Yield Bond Index ETF (CAD-Hedged) (*auparavant, iShares U.S. High Yield Bond Index Fund (CAD-Hedged)*)		
iShares U.S. IG Corporate Bond Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
(CAD-Hedged) (*auparavant, iShares U.S. IG Corporate Bond Index Fund (CAD-Hedged)*) iShares MSCI EAFE Minimum Volatility Index ETF (*auparavant, iShares MSCI EAFE Minimum Volatility Index Fund*) iShares MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Index ETF (*auparavant, iShares MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Index Fund*) iShares MSCI USA Minimum Volatility Index ETF (*auparavant, iShares MSCI USA Minimum Volatility Index Fund*) iShares MSCI Canada Minimum Volatility Index ETF (*auparavant, iShares MSCI Canada Minimum Volatility Index Fund*) iShares MSCI All Country World Minimum Volatility Index ETF (*auparavant, iShares MSCI All Country World Minimum Volatility Index Fund*)		
iShares Diversified Monthly Income ETF (*auparavant, iShares Diversified Monthly Income Fund*)	25 mars 2014	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Callidus Capital Corporation	19 mars 2014	Ontario
Catégorie Fidelity Dividendes	20 mars 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Catégorie Fidelity Dividendes Plus Catégorie Fidelity Équilibre Canada Catégorie Fidelity Revenu mensuel		
Fonds d'obligations sans contraintes Redwood	25 mars 2014	Ontario
Fonds Exemplar d'Agriculture Mondiale Fonds Exemplar d'Infrastructure Mondiale Fonds Exemplar d'Exploitation Forestière	21 mars 2014	Ontario
Fonds Fidelity Dividendes Fonds Fidelity Dividendes Plus Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens Fonds Fidelity Équilibre Canada Fonds Fidelity Revenu mensuel Fonds Fidelity Répartition de revenu	20 mars 2014	Ontario
Portefeuille dynamique Allegro Portefeuille prudent Allegro Portefeuille prudent modéré Allegro Portefeuille modéré dynamique Allegro Portefeuille modéré Allegro Portefeuille dynamique Alto Portefeuille prudent Alto Portefeuille modéré dynamique Alto Portefeuille prudent modéré Alto Portefeuille modéré Alto	25 mars 2014	Manitoba
Portefeuille dynamique Allegro Portefeuille prudent Allegro Portefeuille prudent modéré Allegro Portefeuille modéré dynamique Allegro Portefeuille modéré Allegro Portefeuille modéré dynamique accent Canada Allegro Portefeuille dynamique accent Canada	25 mars 2014	Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Allegro		
Portefeuille dynamique Alto		
Portefeuille prudent Alto		
Portefeuille modéré dynamique Alto		
Portefeuille prudent modéré Alto		
Portefeuille modéré Alto		
Portefeuille modéré dynamique accent Canada Alto		
Portefeuille dynamique accent Canada Alto		

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Altagas Ltd.	19 mars 2014	23 août 2013
Artis REIT	20 mars 2014	15 juin 2012
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 mars 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 mars 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	24 mars 2014	16 octobre 2013
Banque de Montréal	21 mars 2014	5 avril 2013
Banque de Montréal	21 mars 2014	5 avril 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	19 mars 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	21 mars 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	21 mars 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	21 mars 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	24 mars 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	24 mars 2014	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	17 mars 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	17 mars 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	18 mars 2014	20 décembre 2013
Enbridge Inc.	25 mars 2014	28 septembre 2012
Hydro One Inc.	14 mars 2014	4 septembre 2013
Inter Pipeline Ltd.	19 mars 2014	9 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 mars 2014	26 mars 2013

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Groupement des propriétaires des boisés privés de Charlevoix inc.

Vu la demande présentée par Groupement des propriétaires des boisés privés de Charlevoix inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu les articles 11 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, LRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, LRQ, c. A-33.2;

Vu le *Règlement 14-104 sur les définitions*, LRQ, c. V-1.1, r. 3 et les termes définis suivants :

> « convention de services » : une convention de services conclue entre l'émetteur et un propriétaire relative à l'aménagement, l'exploitation ou la mise en valeur d'un ou des terrains boisés appartenant au propriétaire;
>
> « Coopérative » : la Coopérative sylvicole de Charlevoix;

« nouvelles catégories d'actions » : les actions de catégories « Coop-votantes », « Coop participantes », « Propriétaires-votantes » et « Propriétaires-participantes »
de l'émetteur;

« PAMVFP » : le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées administré par le ministère des Ressources naturelles du Québec;

« opération visée » : une opération visée au sens du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription;

« propriétaire » : une personne possédant un ou des terrains boisés qui a conclu une convention de services avec l'émetteur;

« réorganisation » : la modification envisagée du capital actions de l'émetteur décrite au paragraphe 6 ci-dessous;

« terrain boisé » : un terrain à vocation forestière situé dans le territoire désigné;

« territoire désigné » : le territoire composé des municipalités régionales de comté de Charlevoix-Est et de Charlevoix;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 11 de la Loi d'établir un prospectus dans le cadre des placements suivants :

i) la conversion des actions de catégorie « A » de l'émetteur détenues par la Coopérative en actions de catégories « Coop-votantes » et « Coop-participantes » dans le cadre de la réorganisation;

ii) la conversion des actions de catégorie « B » de l'émetteur détenues par les propriétaires en actions de catégories « Propriétaires-votantes » et « Propriétaires participantes » dans le cadre de la réorganisation;

iii) la vente par l'émetteur de toute action de catégorie « Propriétaire-votantes » de l'émetteur à tout propriétaire;

iv) la revente par un porteur de l'émetteur d'actions de l'émetteur à la Coopérative ou à une personne qui est un propriétaire au moment du transfert;

(la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes de l'émetteur :

1. L'émetteur est une société par actions constituée le 5 novembre 1975 et régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, LRQ, c. S-31.1;

2. Le siège de l'émetteur est situé au 16, route 138 à St-Aimé-des-Lacs, Québec;

3. L'émetteur exploite une entreprise de services dans le secteur de la foresterie et de la sylviculture;

4. L'émetteur est un groupement forestier reconnu par le ministre des Ressources naturelles et est admissible au PAMVFP;

5. Afin de maintenir son admissibilité au PAMVFP après le 31 mars 2014, tout groupement forestier devra se conformer au modèle d'affaires reconnu par le ministre des Ressources naturelles,

lequel exige notamment que chaque propriétaire puisse posséder au moins une action de l'émetteur, laquelle ne peut être souscrite à prix prohibitif;

6. Afin de se conformer au modèle d'affaires reconnu par le ministre des Ressources naturelles, l'émetteur doit modifier son capital actions afin de procéder notamment à :

   (a) la création des nouvelles catégories d'actions;

   (b) la conversion des actions de catégorie « A » de l'émetteur en circulation en actions de catégories « Coop-votantes » et « Coop participantes »;

   (c) la conversion des actions de catégorie « B » de l'émetteur en circulations en actions de catégories « Propriétaires-votantes » et « Propriétaires participantes ».

7. Les actions de l'émetteur ne peuvent être détenues que par des propriétaires ou la Coopérative;

8. Un propriétaire ne peut détenir plus d'une action de catégorie « Propriétaire-votantes »;

9. Aucun actionnaire de l'émetteur ne peut exercer plus d'un vote lors des assemblées des actionnaires de l'émetteur;

10. Le seul intérêt pour un propriétaire d'acquérir des actions est d'avoir le droit d'assister aux assemblées générales et d'y voter, ainsi que de pouvoir être élu administrateur de l'émetteur;

11. L'émetteur a tenu des séances d'informations pour ses actionnaires et a remis à ceux-ci un document d'information expliquant la réorganisation;

12. La réorganisation a été approuvée par le détenteur d'actions de catégorie « A » et les détenteurs d'actions de catégorie « B » lors d'une assemblée des actionnaires de l'émetteur;

13. Tout transfert d'actions de l'émetteur doit être approuvé par le conseil d'administration de l'émetteur;

14. Il n'existe aucun marché pour les actions de l'émetteur au sens du *Règlement 21 101 sur le fonctionnement du marché*, LRQ, c. V-1.1, r. 5;

15. L'émetteur n'a aucune intention de devenir un émetteur assujetti dans un territoire du Canada;

16. L'émetteur n'a l'intention de faire aucune sollicitation et aucun démarchage auprès des propriétaires ou du public en général;

Vu les autres déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que l'exigence de prospectus s'applique à toute opération visée sur les actions de l'émetteur.

Fait à Montréal, le 25 mars 2014.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2014-SMV-0016

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Autohome Inc.	2013-12-16	7 820 000 certificats américains d'actions étrangères	773 179 $	1	3	2.3
Banque de Montréal	2014-01-21	Billets	10 972 000 $	1	0	2.3
BNP Paribas Arbitrage SNC	2013-12-18	Certificats	191 800 $	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
BNP Paribas Arbitrage SNC	2013-12-20	Certificats	500 000 $	1	1	2.3
Bowmore Exploration Ltd.	2013-12-30	2 068 500 unités	268 905 $	1	1	2.3
Glen Eagle Resources Inc.	2013-12-23	2 000 000 d'actions accréditives et 1 111 111 actions ordinaires	600 000 $	0	2	2.3
Imperial Capital Partners Ltd.	2013-12-31	Contrat d'investissement	25 550 000 $	1	28	2.3
JP Morgan Bank Canada	2014-01-15	Billets	10 230 000 $	1	3	2.3
Les Mines J.A.G. Ltée	2013-12-30	1 400 000 actions et 700 000 bons de souscription	105 000 $	8	0	2.3 / 2.5
Morgan Stanley	2014-01-24	Billets	4 424 800 $	1	1	2.3
Morgan Stanley	2014-01-24	Billets	122 887 404 $	1	7	2.3
NovX21 Inc.	2014-01-08 2014-01-17	20 405 000 unités	2 040 500 $	24	25	2.3
OneRoof Energy (Canada) ULC	2014-01-10 2014-01-17	20 833 500 reçus de souscription	50 000 400 $	19	66	2.3
OrbiMed Private Investment III, LP	2006-04-26	Intérêts de société en commandite	22 540 000 $	1	0	2.3
Pacific Coast Mortgage Investment Corporation	2013-04-10	174 664 actions	1 484 644 $	1	8	2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Peraso Technologies Inc.	2014-01-10	1 500 000 actions privilégiées convertibles	1 500 000 $	3	4	2.3
Profound Medical Inc.	2014-01-21	2 187 500 actions privilégiées convertibles	1 750 000 $	1	2	2.3
Ressources KWG Inc.	2013-12-23	2 150 000 unités	107 500 $	0	3	2.3
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust	2014-01-10	651 400 unités	651 400 $	4	14	2.9
Rowan Companies, Inc.	2014-01-15	Billets	3 277 364 $	2	1	2.3
RSP Permian, Inc	2014-01-23	20 000 000 actions ordinaires	6 294 015 $	1	3	2.3
Silk Road Energy Inc.	2014-01-27	2 352 941 actions ordinaires	400 000 $	1	0	2.12
Slyce Inc.	2014-01-06	5 386 000 unités	2 693 000 $	1	68	2.3 / 2.5
Steel Reef Infrastructure Corp.	2014-01-10	33 279 000 actions ordinaires	33 279 000 $	6	289	2.3 / 2.5
Summit Materials, LLC and Summit Materials Finance Corp.	2014-01-09	Billets	2 537 099 $	2	1	2.3
Thrasos Innovation Inc.	2014-01-09	Billets convertibles	3 797 850 $	1	7	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-12-16, 2013-12-17, 2013-12-20	13 certificats	5 150 622 $	8	5	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
UBS AG, Jersey Branch	2013-12-23 et 2013-12-27	7 certificats	1 323 257 $	5	2	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-01-02 et 2014-01-03	7 certificats	3 150 000 $	7	0	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-01-07 au 2014-01-10	12 certificats	1 866 006 $	6	6	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-01-13, 2014-01-14, 2014-01-15, 2014-01-17	9 certificats	2 695 640 $	4	5	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-01-20 au 2014-01-24	16 certificats	5 316 382 $	7	9	2.3
UBS AG, Zurich	2014-01-16 2014-01-17	2 certificats	166 232 $	1	1	2.3
Walton CA Tuscan Hills Investment Corporation	2014-01-09	39 898 actions ordinaires	398 980 $	1	17	2.3 / 2.9
ZoomMed Inc.	2014-01-16	4 607 795 actions ordinaires	230 390 $	0	1	2.10
Zymeworks Inc.	2014-01-08	1 155 357 actions ordinaires	5 615 035 $	1	11	2.3 / 2.5 / 2.10

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AlphaNorth Partners Fund Inc.	2013-01-01 au 2013-08-01	107 318,01 actions	1 281 038 $	2	13	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CHS Asset Management Inc	2013-01-01 au 2013-12-01	218 374,95 parts	30 950 000 $	1	17	2.3 / 2.10 / 2.19
Crown Alternative UCITS plc	2013-01-14	50 411 actions	51 000 000 $	1	0	2.3
Crown Europe Small Buyouts III plc	2013-10-31	22 500 actions	3 206 475 $	1	0	2.3
Fiera Quantum Diversified Alpha Fund	2013-01-01 au 2013-12-31	18 454 parts	2 152 216 $	2	16	2.3
Fonds d'obligations corporatives ESG Natcan	2013-01-01 au 2013-12-31	21 667 parts	2 000 000 $	1	0	2.3
Fonds Fiera à rendement absolu obligataire	2013-01-01 au 2013-12-31	615 133 parts	6 159 792 $	11	4	2.3
Fonds Fiera Actions américaines	2013-01-01 au 2013-12-31	4 595 049 parts	24 190 938 $	16	202	2.3
Fonds Fiera Actions américaines de petite capitalisation	2013-01-01 au 2013-12-31	66 216 parts	8 580 500 $	2	0	2.3
Fonds Fiera Actions américaines ESG	2013-01-01 au 2013-12-31	5 836 706 parts	67 408 463 $	56	2	2.3
Fonds Fiera Actions américaines Indiciel	2013-01-01 au 2013-12-31	6 023 parts	1 828 000 $	9	0	2.3
Fonds Fiera Actions américaines Non Imposable	2013-01-01 au 2013-12-31	46 140 parts	27 702 687 $	26	155	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes - Croissance	2013-01-01 au 2013-12-31	1 771 174 parts	13 312 918 $	64	21	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes – Selexia	2013-01-01 au 2013-12-31	33 207 parts	12 944 800 $	16	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera Actions canadiennes - Valeur	2013-01-01 au 2013-12-31	4 637 752 parts	57 981 751 $	23	9	2.3
Fonds Fiera actions canadiennes "Core"	2013-01-01 au 2013-12-31	149 040 parts	47 735 408 $	2	23	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes "Core" II	2013-01-01 au 2013-12-31	513 707 parts	60 218 617 $	17	102	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes à revenu élevé	2013-01-01 au 2013-12-31	5 288 904 parts	57 542 955 $	67	63	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes ciblées - Selexia	2013-01-01 au 2013-12-31	214 162 parts	25 904 829 $	53	1	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation	2013-01-01 au 2013-12-31	270 846 parts	4 134 407 $	7	3	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes de petite capitalisation Core	2013-01-01 au 2013-12-31	198 443 parts	30 079 967 $	6	10	2.3
Fonds Fiera Actions canadiennes ESG - Selexia	2013-01-01 au 2013-12-31	150 611 parts	19 930 925 $	39	0	2.3
Fonds Fiera Actions Canadiennes Valeur ESG	2013-01-01 au 2013-12-31	4 281 835 parts	51 256 143 $	43	3	2.3
Fonds Fiera Actions internationales	2013-01-01 au 2013-12-31	110 600 parts	80 411 522 $	34	501	2.3
Fonds Fiera Actions internationales ESG	2013-01-01 au 2013-12-31	3 086 721 parts	53 459 180 $	54	43	2.3
Fonds Fiera Actions Marché neutre	2013-01-01 au 2013-12-31	187 963 parts	1 989 577 $	139	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera Actions mondiales	2013-01-01 au 2013-12-31	36 948 239 parts	396 740 458 $	146	81	2.3
Fonds Fiera Actions mondiales tous pays	2013-01-01 au 2013-12-31	1 725 929 parts	157 209 073 $	27	10	2.3
Fonds Fiera Arbitrage d'obligations à court terme	2013-01-01 au 2013-12-31	244 407 parts	22 423 209 $	2	0	2.3
Fonds Fiera Arbitrage d'obligations et de devises	2013-01-01 au 2013-12-31	10 131 686 parts	104 850 065 $	91	6	2.3
Fonds Fiera Court Terme	2013-01-01 au 2013-12-31	2 989 392 parts	29 898 457 $	157	182	2.3
Fonds Fiera Court Terme "Core"	2013-01-01 au 2013-12-31	2 827 025 parts	32 101 545 $	151	13	2.3
Fonds Fiera Court Terme Plus	2013-01-01 au 2013-12-31	73 041 parts	73 050 261 $	181	5	2.3
Fonds Fiera d'actions Canada-Plus	2013-01-01 au 2013-12-31	219 541 parts	2 436 536 $	2	1	2.3
Fonds Fiera de contrats à terme diversifiés	2013-01-01 au 2013-12-31	1 034 961 parts	10 000 000 $	2	0	2.3
Fonds Fiera de crédit	2013-01-01 au 2013-12-31	4 135 822 parts	41 571 584 $	4	20	2.3
Fonds Fiera de gestion active d'encaisse	2013-01-01 au 2013-12-31	5 783 497 parts	57 834 909 $	26	105	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera de gestion des risques liés aux régimes p.d. (long terme)	2013-01-01 au 2013-12-31	21 495 594 parts	197 624 917 $	3	7	2.3
Fonds Fiera Équilibré	2013-01-01 au 2013-12-31	1 934 310 parts	22 434 857 $	1	12	2.3
Fonds Fiera Équilibré diversifié	2013-01-01 au 2013-12-31	913 062 parts	9 793 359 $	67	8	2.3
Fonds Fiera Équilibré intégré	2013-01-01 au 2013-12-31	1 939 496 parts	30 528 337 $	10	28	2.3
Fonds Fiera Financement diversifié	2013-01-01 au 2013-12-31	6 983 961 parts	70 140 151 $	82	88	2.3
Fonds Fiera Gestion de devises et Arbitrage d'obligations à court terme	2013-01-01 au 2013-12-31	123 446 parts	13 566 278 $	4	0	2.3
Fonds Fiera Gestion intégré - univers	2013-01-01 au 2013-12-31	5 637 162 parts	52 045 677 $	18	54	2.3
Fonds Fiera Gestion intégrée - court terme	2013-01-01 au 2013-12-31	499 526 parts	49 621 008 $	3	19	2.3
Fonds Fiera Gestion Intégrée - long terme	2013-01-01 au 2013-12-31	1 353 623 parts	13 640 870 $	1	5	2.3
Fonds Fiera Gestion privée Actions canadiennes	2013-01-01 au 2013-12-31	268 041 parts	3 451 101 $	16	18	2.3
Fonds Fiera Global Macro	2013-01-01 au 2013-12-31	46 236 parts	465 000 $	1	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera Immobilier	2013-01-01 au 2013-12-31	2 562 921 parts	25 660 538 $	19	33	2.3
Fonds Fiera Infrastructure	2013-01-01 au 2013-12-31	5 387 684 parts	55 897 353 $	175	83	2.3
Fonds Fiera Long Short Equity	2013-01-01 au 2013-12-31	790 823 parts	7 916 355 $	33	2	2.3
Fonds Fiera Marché Neutre Nord-Américain	2013-01-01 au 2013-12-31	1 781 486 parts	17 670 486 $	17	14	2.3
Fonds Fiera Multi-Stratégies	2013-01-01 au 2013-12-31	305 303 parts	3 053 026 $	5	9	2.3
Fonds Fiera Multi-Stratégies – Revenu	2013-01-01 au 2013-12-31	21 102 281 parts	161 592 420 $	127	267	2.3
Fonds Fiera Obligations	2013-01-01 au 2013-12-31	862 765 parts	73 029 640 $	68	2	2.3
Fonds Fiera Obligations - Gestion active	2013-01-01 au 2013-12-31	53 585 791 parts	574 792 090 $	35	207	2.3
Fonds Fiera Obligations - Gestion tactique	2013-01-01 au 2013-12-31	20 729 738 parts	222 053 164 $	82	48	2.3
Fonds Fiera Obligations à long terme	2013-01-01 au 2013-12-31	7 989 409 parts	84 522 987 $	11	3	2.3
Fonds Fiera Obligations canadiennes - Éthique	2013-01-01 au 2013-12-31	4 613 828 parts	194 020 024 $	47	3	2.3
Fonds Fiera Obligations canadiennes Indiciel Plus	2013-01-01 au 2013-12-31	17 163 parts	1 540 000 $	2	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds Fiera Obligations corporatives Moyen-terme	2013-01-01 au 2013-12-31	447 696 parts	53 275 000 $	10	0	2.3
Fonds Fiera Obligations corporatives Univers	2013-01-01 au 2013-12-31	552 064 parts	56 430 000 $	9	1	2.3
Fonds Fiera Sceptre Équilibré «Core»	2013-01-01 au 2013-12-31	590 092 parts	81 908 214 $	1	27	2.3
Fonds IGP 3X d'obligations gouvernementales à long terme Fiera	2013-01-01 au 2013-12-31	15 832 parts	1 200 000 $	1	0	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 10-20 ans Fiera	2013-01-01 au 2013-12-31	468 634 parts	46 758 175 $	5	1	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 20+ ans Fiera	2013-01-01 au 2013-12-31	916 542 parts	89 201 836 $	7	1	2.3
Fonds IGP d'obligations provinciales 5-10 ans Fiera	2013-01-01 au 2013-12-31	131 006 parts	13 144 852 $	1	1	2.3
KKR Principal Opportunities Access Partnership (Offshore) L.P.	2013-01-01 au 2013-12-31	15 000 actions	1 579 500 $	1	1	2.3
Lawrence Park Credit Strategies Fund	2013-01-31 au 2013-12-31	2 260 363,33 parts	22 603 633 $	11	126	2.3
Lazard Global Listed Infrastructure (Canada) Fund	2013-01-01 au 2013-12-31	3 308 118,21 parts	39 602 736 $	4	2	2.3
Lazard Global Small Cap Equity (Canada) Fund	2013-01-14 au 2013-12-18	1 435 199,02 parts	19 745 670 $	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Marret Equity Hedge Fund	2013-01-31 au 2013-12-31	1 153 354,25 parts	11 389 675 $	12	175	2.3
Marret High Grade Hedge Fund	2013-01-31 au 2013-12-31	8 227 661,83 parts	85 191 637 $	35	158	2.3
Marret High Yield Hedged Strategies Fund	2013-01-02 au 2013-12-31	1 019 521,36 parts	10 654 707 $	2	114	2.3
Marret Investment Grade Hedged Strategies Fund	2013-04-30 au 2013-11-29	643 329,83 parts	6 519 807 $	2	86	2.3
M-L International Investment Fund	2013-02-28, 2013-09-30, 2013-11-30, 2013-12-31	682 733,67 parts	82 654 583 $	4	3	2.3
Pershing Square Holdings, Ltd.	2013-07-01	2 121,07 actions	2 231 153 $	1	1	2.3
The SoundVest Portfolio Fund	2013-01-01 au 2013-08-01	519 449,31 parts	6 356 105 $	1	33	2.10 / 2.19
Vintage Fund VI Offshore, L.P.	2013-01-01 au 2013-12-31	543 000 actions	56 503 220 $	2	6	2.3
Waratah Income Trust	2013-02-01 au 2013-12-02	74 466,95 parts	7 446 695 $	3	48	2.3 / 2.10 / 2.19

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aeterna Zentaris Inc.

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Aeterna Zentaris Inc. (l'« émetteur ») le 14 mars 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les articles 6.3(1)3)b) et 11.1 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* (le « Règlement 44-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions et les termes définis suivants* :

> « déclaration d'inscription américaine » : la déclaration d'inscription américaine sur formulaire F-10 de l'émetteur, laquelle a été déposée auprès de la SEC conformément aux règles du régime d'information multinational américain et est entrée en vigueur le 17 mars 2014, comprenant le prospectus et tout changement ou modification permis ou requis par la législation fédérale américaine en valeurs mobilières;
>
> « prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 13 mars 2014, lequel a été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes, ainsi que toute modification de celui-ci;
>
> « suppléments » : les suppléments relatifs au prospectus visant un placement de titres effectué exclusivement aux États-Unis;
>
> « titres » les titres de l'émetteur décrits dans le prospectus à être émis aux termes des suppléments;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense (i) de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des suppléments et (ii) de l'obligation prévue à l'article 6.3(1)3)b) du Règlement 44-102 d'inclure l'attestation des placeurs dans les suppléments (la « dispense demandée »);

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti dans toutes les provinces du Canada;

2. aucune sollicitation pour les fins de placements de titres ne sera effectuée auprès d'investisseurs résidant au Canada puisque les placements de titres en vertu des suppléments seront effectués exclusivement aux États-Unis et qu'auprès d'investisseurs résidant aux États-Unis;

3. l'émetteur peut placer des titres aux États-Unis aux termes de la déclaration d'inscription américaine en déposant un supplément à celle-ci, sans qu'il y ait d'examen quelconque effectué par la SEC;

4. les suppléments seront déposés auprès des autorités en valeurs mobilières des provinces canadiennes, conformément au paragraphe 6.4(1) du Règlement 44-102, ainsi qu'auprès de la SEC, conformément à la législation fédérale américaine en valeurs mobilières, afin que l'émetteur soit autorisé à placer les titres aux États-Unis;

5. l'attestation des placeurs devant être incluse dans les suppléments en vertu du paragraphe 6.3(1)3)b) du Règlement 44-102 n'est pas exigée en vertu de la législation fédérale américaine en valeurs mobilières;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 20 mars 2014.

Benoit Marcil
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0035

Avigilon Corporation

Vu la demande présentée par Avigilon Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 mars 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et l'article 2.2(2) du Règlement 41 101 d'établir une version française des états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 21 mars 2014 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 20 mars 2014.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0036

WPT Industrial Real Investment Trust

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par WPT Industrial Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») le 18 mars 2014;

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et l'article 2.2(2) du Règlement 41 101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 21 mars 2014 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;

2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;

3. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 10 juillet 2013;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 21 mars 2014.

Benoit Marcil
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0037

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».